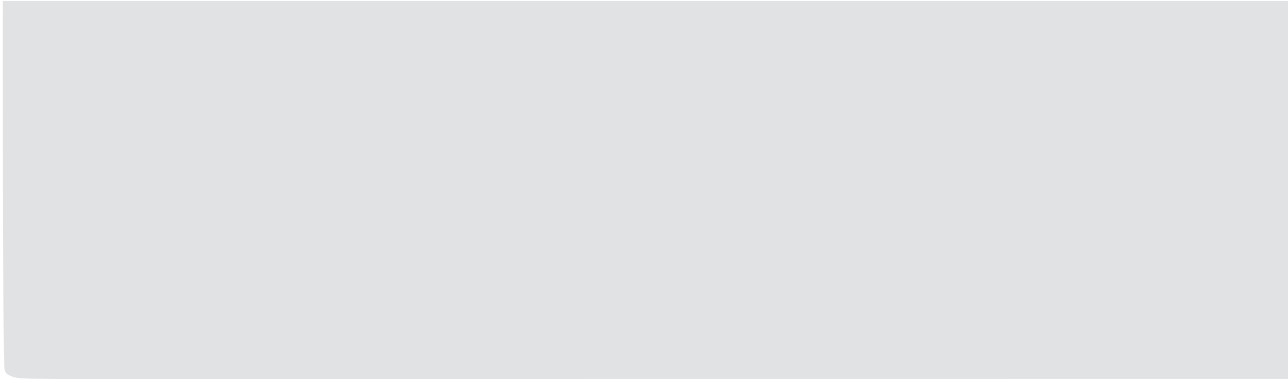


Kit pour l'apprenti en linguistique romane

- **Loi n° 1.** Pour les très nombreux mots français issus de verbes latins, l'origine peut être bicéphale : ils dérivent soit de l'infinitif, soit du supin, une forme verbale ignorée de la conjugaison française. Exemples : *sedere* (*être assis, reposer*) donne au supin *sessum* ; des mots français sont dérivés de ces deux formes : *sédatif, sédiment*, mais aussi *session, assesseur*... Même chose avec *tangere* (*toucher*), qui donne *tangible, tangente*..., alors que de son supin *tactum* on tire *tact, tactile*... Minimum à retenir pour les non-latinistes.
- **Loi n° 2.** Les formes verbales latines ont souvent en français – et aussi dans les autres langues romanes – une descendance abondante. Mais, comme dans les familles humaines, tous les enfants ne se ressemblent pas entre eux et tous ne ressemblent pas de la même façon à leur mère.
- **Loi n° 3.** Un mot latin a évolué dans les gosiers gaulois de façon curieuse et très diversifiée. Du I^{er} au XV^e siècle, le vocabulaire français s'est formé en usant, déformant les mots latins. La langue latine n'y reconnaîtrait pas toujours ses petits.
- **Loi n° 4.** À partir du XVI^e siècle, à la *formation populaire* spontanée vient s'ajouter une *formation dite savante* : création volontariste par des gens instruits de nombreux mots nouveaux, beaucoup plus proches du latin. En quelque sorte, les premiers enfants de la langue latine ressemblent assez vaguement à leur mère, tandis que les enfants plus tardifs exhibent un patrimoine génétique bien plus évident (voir ci-dessous).

- **Loi n° 5.** Dans les adaptations orales de la formation populaire, ce sont les voyelles qui sont le plus exposées au changement. Elles disparaissent parfois purement et simplement : ainsi le mot latin *rosa* devient en français la *rose*, le *-a* cédant la place à un *-e* dit muet.
- **Loi n° 6.** Parfois les modifications sont plus complexes : *populus* devient *peuple*, *mobilis* *meuble*... ; une voyelle peut venir modifier le début du mot : *schola* donne *eschole* puis *école*, etc.
- **Loi n° 7.** Quand on a un mot dérivé, principalement par adjonction d'un préfixe, un changement de voyelle se produit : *cadere* donne ainsi *accidere*, qu'on retrouve en français dans *accident*. Les linguistes appellent *apophonie* ce phénomène, très fréquent en latin et par conséquent en français (il existe aussi très largement en allemand actuel, où *Baum*, arbre, fait *Baume* au pluriel).
- **Loi n° 8.** Les consonnes elles-mêmes sont sujettes à érosion ou à disparition. Le tout se passe selon des lois phonétiques complexes et diversifiées, variant avec le lieu et l'époque. Il se produit des glissements entre consonnes proches : ainsi *b* peut devenir *v*, de *p* on peut passer à *b*, etc. On ne peut traiter ici ce vaste sujet, mais c'est ce qui fait que les langues et dialectes de l'aire *romane* – ex-empire *romain* – se sont différenciés.
- **Loi n° 9.** Concernant les origines latines traitées par dérivation populaire, il faut bien voir que ce n'est pas toujours le latin de Cicéron qui est sollicité, mais souvent le latin parlé plus tardivement, qualifié parfois de *bas latin*. Cicéron se reconnaîtrait dans le mot *équitation*, plus difficilement dans le mot *cheval*, issu du latin parlé *caballus* aux III^e-IV^e siècles. En quelque sorte, Cicéron ne reconnaîtrait plus son cheval !
- **Loi n° 10.** Quand un mot français est dérivé du latin, il ne signifie pas toujours exactement la même chose que dans la langue d'origine. Des glissements de sens se produisent, voire des contresens. Ainsi le *chef*, dans le sens habituel qu'on lui donne aujourd'hui, est dérivé du mot latin qui veut dire *tête*. Et le mot *tête* descend d'un autre mot qui, lui, ne veut pas du tout dire *tête*.



40 fiches d'étymologie latine

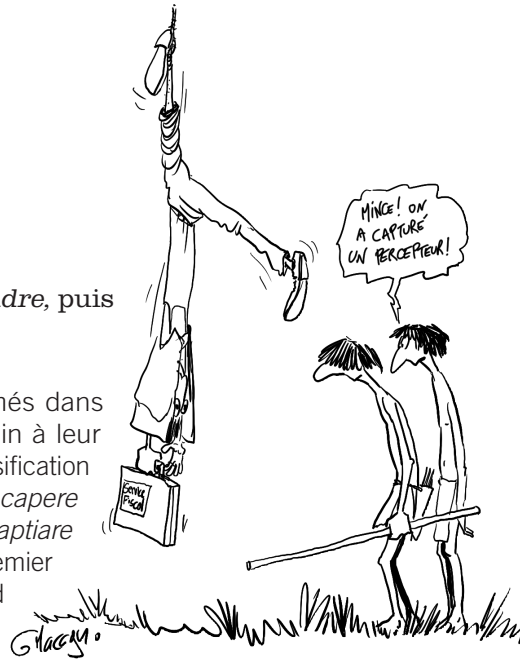
✦	Facile
✦✦	Moins facile
✦✦✦	Assez difficile
✦✦✦✦	Plus difficile
✦✦✦✦✦	Difficile

Capture Acceptation

Du latin au français

Le verbe latin *capere*, *captum*, *prendre*, puis ses nombreux composés.

- **Acheter.** Les premiers mots formés dans cette famille ressemblent d'assez loin à leur origine, aventureuse il est vrai. La diversification commence dès le stade du latin, où *capere* donne les sous-produits *captare* et *captiare* en latin tardif : avec un préfixe *ad*, le premier donnera *acheter* – et beaucoup plus tard *accaparer*, passé par l'italien ; le second évoluera vers *chasser*. Signalons, aux XI^e-XII^e siècles, des formes comme *achater* et *chacier*.
- **Capture.** Comme habituellement, les dérivés du supin *captum* sont à la fois plus tardifs et plus proches de la racine. D'abord bien sûr *capter*, *capture*, *capturer*, *captage*, *captation* : la *capture* c'est pour l'animal ou l'ennemi *pourchassé* : *capturé*, celui-ci devient *captif* ; le *captage* peut concerner une source, la *captation* est une manœuvre pour *capter* un avantage, héritage par exemple.
- **Accepter, recette.** Il existe une vaste famille issue de composés latins de *capere*, sur lesquels a déjà joué l'apophonie : par exemple *accipere*, *acceptum*, *recevoir* ; *concupere*, *conceptum*, *concevoir* ; *decipere*, *deceptum*, *décevoir*, etc. Pour les infinitifs français, le passage de *-cipere* à *-cevoir* suppose une forte érosion (affaiblissement, au niveau du point d'articulation labial, du son *k* en *s* et passage du *p* au *v*). Les noms dérivés du supin sont plus facilement reconnaissables : *acceptation* et *acceptation*, *conception* et *concept*, *déception*, *réception*... ; mais l'érosion joue à nouveau sur les mots ainsi obtenus, faisant passer par exemple de *recepte* à *recette*.
- **Excepté, précepte.** On trouve encore la même base dans *excepté*, *intercepté*, *percepteur*, *précepteur*, *perception*, *précepte*, et un peu réduite dans *récepissé*... mots dans lesquels l'idée de *prendre* est plus ou moins explicite.



À vous de jouer

✦	Qu'entend-on par l'expression <i>argument irrecevable</i> ?.....
✦✦	Faites la différence entre <i>acception et acception</i>
✦✦✦	Comment peut-on relier à cette famille le verbe <i>captiver</i> ?.....
✦✦✦✦	Quels phénomènes phonétiques détectez-vous dans <i>recupérer, recouvrer</i> ?

Le saviez-vous ?

- + Par *raisonnement captieux* on entend un discours susceptible d'emprisonner – de *capturer* – l'interlocuteur dans un réseau d'allégations difficiles à débrouiller.
- + Reparlons du *captif*. Avant la création de ce doublet savant, c'était le mot *chétif* qui s'appliquait à la personne enfermée dans une prison. Quand on s'est mis à utiliser *captif* pour dire prisonnier, il y a eu déplacement et spécialisation du mot *chétif*, pour exprimer le délabrement physique que ce statut entraîne.
- + *Cabas* est un mot d'origine méridionale, comme beaucoup de ceux terminés en *-as*. Il désigne le *sac* dans lequel on peut *prendre* les objets à emporter. On perçoit encore bien l'origine *capere* dans *capsule*, moins dans *caisse* et *cassette*, qui en sont cependant issus.
- + C'est encore le verbe *capere* que l'on trouve dans le verbe anglais *to catch, attraper* (repassé en français pour désigner un sport). On part de l'anglo-normand *chacier* (voir ci-dessus), qui subit des modifications de prononciation propres à l'anglais.

Céder Accession Procès

Du latin au français

On part du verbe latin *cedere*, *cessum*, *s'avancer*, *aller*.

- **Céder.** *Cedere* est un verbe de base du vocabulaire latin puisqu'il exprime l'idée générale de *déplacement*. Directement issu de là, le verbe *céder* existe, mais dans le sens de *laisser aller* un objet, une place, un rôle... Le sens d'*aller* se perçoit mieux dans les nombreux verbes composés : *précéder*, c'est *aller devant*; *accéder*, *parvenir au but*; *procéder*, *avancer vers ce but*; *excéder*, *dépasser l'objectif*; *succéder*, *remplacer*; *intercéder*, *aller se placer entre*. *Recéder* et *retrocéder* impliquent un *mouvement en arrière*, pour *ramener* ce qui nous avait été *cedé*. Quelques verbes ont un sens plus particulier; *concéder*, c'est *faire un pas avec l'adversaire*; *décéder* est un euphémisme, dans lequel on remplace *mourir* par *s'éloigner*.
- **Cession, accès.** À un certain nombre de ces infinitifs correspondent des noms en *-cession*, régulièrement formés sur le supin : *cession*, *précession*, *accession*, *procession*, *succession*, *intercession*, *récession*, *retrocession*, *concession*. Sur ce type, sans verbe correspondant, existe *sécession*, qui implique un *mouvement d'éloignement*, de *mise à part*. Quelques noms ont une finale abrégée en *-ès* : *accès*, *procès*, *décès*, *excès* (voir ci-dessous). Mais on a aussi *antécédent* (sans verbe français correspondant), *précédent*, *excédent*. Une grande diversité de formations nominales donc.
- **Prédécesseur.** Parmi les noms, on a ceux qui désignent des agents : *prédécesseur*, *successeur*, *intercesseur*. Le *prédécesseur* peut être un *ancêtre*, un mot de forme très érodée, provenant de *ante* et *cessum*, pour dire celui qui *marche avant* (ce qu'on perçoit peut-être un peu mieux dans *ancestral*). Terminaisons variées aussi pour les adjectifs de cette famille, selon les nuances exprimées : on a ainsi *concessif*, *excessif*, *récessif*, *successif* pour marquer un état; *cessible*, *accessible*, pour indiquer une possibilité; *sécessionniste* est seul de son espèce, pour marquer une propension à *s'éloigner*.



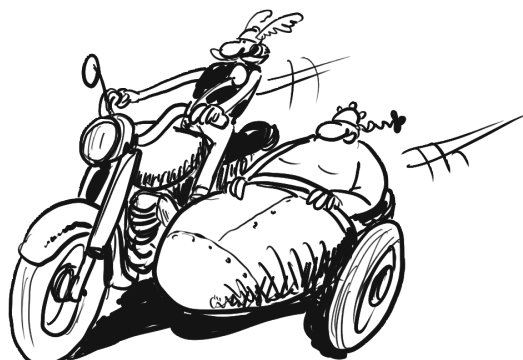
À vous de jouer

✦	Expliquez les termes <i>procession</i> et <i>récession</i>
✦✦	De quels verbes se rapprochent les noms <i>procès</i> , <i>décès</i> , <i>excès</i> ? Justifiez.
✦✦✦	En génétique, qu'appelle-t-on un facteur <i>récessif</i> ?
✦✦✦	Qu'y a-t-il de commun entre <i>le procès</i> , <i>le procédé</i> et <i>la procédure</i> ?

Le saviez-vous ?

- ✦ Le *succès* est, au départ, lié au verbe *succéder*: au XVII^e siècle encore il signifiait de façon neutre le *résultat*, l'*issue* d'une action, celle-ci pouvant connaître *un bon* ou *un mauvais succès*. Puis le sens s'est orienté vers l'*issue positive* seule (même évolution que *fortune*).
- ✦ Le préfixe *sub-* a, dans notre contexte, le sens particulier de *qui vient après* ou *à la place de*. C'est bien ce qu'on perçoit dans *succéder*, *successeur*, *succession*, *succès*, mais aussi dans le terme plus rare *succédané*, qui signifie produit de *remplacement*.
- ✦ Le mot *sécession* a été employé pour marquer des moments historiques de *séparation*. Tout d'abord, la guerre de *Sécession* en Amérique (1861-1865), qui à propos d'esclavage a failli désunir des états... pas encore unis! Puis le mouvement artistique de la *Sécession* à Vienne à la fin du XIX^e siècle, dont Gustav Klimt est un éminent représentant.

Char Charge Cargaison



Du latin au français

À la base le nom latin *carrus*, *carri*.

SIDE-CHAR GAULOIS

Les mots de cette famille dérivent du latin, mais celui-ci a lui-même emprunté à la langue gauloise. Rappelons d'abord que ces deux langues sont issues d'une même source indo-européenne supposée, ensuite que les Gaulois ont longtemps été installés dans le nord de l'Italie – appelée pour cette raison Gaule cisalpine – et qu'ils ont même envahi Rome en 390 avant J.-C. Les Romains ont largement emprunté le vocabulaire de l'agriculture et des transports aux Gaulois, qui possédaient probablement une avance technique en la matière. Latinisé, le mot gaulois signifiant *char de transport* a eu en français une abondante descendance. Dans celle-ci, deux groupes : le groupe en *char-* et le groupe en *car-*.

- **Char, charge.** Les mots sur la base *char-* sont nés plutôt dans la partie nord de la France : c'est d'abord le mot *char* lui-même, promis à de nombreux avatars, du *char à banc* au *char militaire*. Et puis ses dérivés *charrette*, *charretier*, *charrier*, *charroi*, *charroyer*. En passant du contenant au contenu, on a obtenu *charretée*, mais aussi *charge*, *chargement*, *chargeur*, *décharge*, *surcharge* et leurs dérivés. *Charge*, *décharge*, *surcharge* sont ensuite passés du sens concret au sens abstrait. *Charrette* aussi parfois, par exemple pour désigner un groupe d'exclus, allusion à la *charrette* emmenant au supplice les condamnés.
- **Autocar.** Le groupe sur la base *car-* est en partie d'origine méridionale, par exemple dans *carrosse*, *carriole*, *carrosserie*... Mais il a une autre source, passée par l'anglais, issu lui-même du dialecte anglo-normand : *car*, c'est d'abord la voiture de chemin de fer, puis la voiture routière à usage collectif. Nous conservons aujourd'hui *le car*, *l'autocar*, *le camping-car* et *le side-car*.